

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 438

présenté par  
Mme de La Raudière

-----

### ARTICLE 24

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Dans le cadre de cette expérimentation, les actes de l'état civil peuvent également être inscrits dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant l'authentification de ces actes. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation des titres d'état civil prévue ici pourrait utilement s'appuyer sur la technologie Blockchain. C'est le sens de cet amendement.